

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 020-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence Madame EL HAJOUI Rachida, Vice-présidente, Monsieur NEDJAR Djamel, Président du CCAS étant empêché.

Présents : Madame EL HAJOUI Rachida, Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Monsieur MAILLARD François, Madame DARMOCHOD Yolande, Monsieur JEGOU Serge, Madame LE PORT Michèle, Madame PELTIER Claudine, Madame SCHEYDER Mireille.

Excusés : Monsieur NEDJAR Djamel, Monsieur DADDA Mohamed, Madame GOMEZ Elisabeth, Madame LE LEPVRIER Emily, Madame DA SILVA Alisson, Madame SINDAYIGAYA Marguerite.

Objet : Décision Modificative n° 2 – Budget 2025 du CCAS

Les membres du Conseil d'Administration sont informés qu'il y a lieu de procéder, sur le Budget primitif 2025, à un réajustement d'imputation budgétaire sur la section de fonctionnement, selon le tableau joint en annexe.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 pour permettre la bonne exécution du budget,

Considérant que la présente décision modificative respecte le formalisme du budget primitif comme le prévoit l'instruction de la M57,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

➤ D'autoriser le virement de crédits selon le tableau joint en annexe.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,

Djamel NEDJAR.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

DECISION MODIFICATIVE N°2/ BUDGET CCAS 2025										
Opération	Chapitre comptable	Nature Analytique	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Section	Réel/Ordre	Dépenses	Recettes	Observations
FONCTIONNEMENT										
-	012	6331	020	CCASDRH	Versement De Transport	F	Réel	700,00		
-	012	6332	020	CCASDRH	Colisations Versees Au F.N.A.L.	F	Réel	35,00		
-	012	6336	020	CCASDRH	Colisations Au Cnprt Et Au Centre De Gestion De La	F	Réel	599,94		
-	012	64111	020	CCASDRH	Remuneration Principale	F	Réel	26 241,17		
-	012	64112	020	CCASDRH	Supplement Familial De Traitement Et Indemnité De	F	Réel	1 281,02		
-	012	64113	020	CCASDRH	Nbi	F	Réel	927,53		
-	012	64118	020	CCASDRH	Autres Indemnités	F	Réel	8 996,96		
-	012	64131	020	CCASDRH	Remunerations	F	Réel	7 118,95		
	012	64132	020	CCASDRH	Supplement Familial De Traitement Et Indemnité De	F	Réel	474,37		
	012	64138	020	CCASDRH	Primes Et Autres Indemnités	F	Réel	1 069,52		
	012	6451	020	CCASDRH	Colisations A L' U.R.S.S.A.F.	F	Réel	6 628,00		
	012	6453	020	CCASDRH	Colisations Aux Caisses De Retraites	F	Réel	9 768,03		
	012	6454	020	CCASDRH	Colisations Aux A.S.S.E.D.I.C.	F	Réel	347,00		
	012	6458	020	CCASDRH	Colisations Aux Autres Organismes Sociaux	F	Réel	102,00		
	012	64731	020	CCASDRH	Versees Directement	F	Réel	24 800,00		
-	74	74748	020	SCEGENRCCAS	Participations - Autres communes	F	Réel		89 089,49	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT								89 089,49	89 089,49	A L'EQUILIBRE

Equilibrage budgétaire chapitre 012

Opération	Chapitre comptable	Nature Analytique	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Section	Réel/Ordre	Dépenses	Recettes	Observations
INVESTISSEMENT										
-	65	165	443	RESAUT	Depots et autonnement reçues	I	Réel	2 500,00		Rendu caution Mme Capron- Mme Soudry - Mme Dupuis - Mr. AIT SGHIR
-	23	2315	020	SCESGENERC	Immobiliations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	I	Réel	-2 500,00		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT								0,00	0,00	A L'EQUILIBRE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION SUR LA DM2

Date de transmission de l'acte : 01/12/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 01/12/2025

Numéro de l'acte : DELIB020-2025 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-267801025-20251125-DELIB020-2025-DE

Date de décision : 25/11/2025

Acte transmis par : Corinne LELONG

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires